

les plus criantes. C'est l'un des paradoxes de notre époque que plus la technique rapproche les hommes, plus les Etats dressent de barrières pour les empêcher de communiquer librement entre eux.

Aujourd'hui, le monde est irrésistiblement poussé vers l'unité. Encore faut-il pour qu'un ordre mondial puisse s'instaurer, que deux conditions soient remplies. La première est que chaque élément de l'humanité, même le plus petit, se voie assuré de la plénitude de son autonomie et de sa liberté culturelle. L'un des traits les plus surprenants de ce dernier demi-siècle est qu'on ait pu voir se former des super-puissances, tandis que l'aspiration à l'autonomie gagnait de proche en proche leurs éléments les plus petits.

La seconde condition c'est que se crée, dans toutes les parties du monde, un corps d'opinion éclairée. De même que le pouvoir civil a vu s'accroître son autorité à mesure que son impartialité était plus largement reconnue, de même l'autorité mondiale sera mieux acceptée si elle assure à chacun la justice et le respect de la personne.

Gandhi fut un révolutionnaire qui voulut transformer la nature humaine, mais il savait, en réaliste qu'il était, qu'on jugerait l'arbre à ses fruits. Il s'est donc intéressé, pour commencer, à l'homme, et c'est lui qu'il tenta d'abord de réformer. Il savait qu'un premier pas, si modeste soit-il, peut avoir les conséquences les plus profondes...»

CONFÉRENCE SUR LA GUERRE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

La Ligue des Femmes pour la paix et la liberté (WILPF) a organisé à Londres, du 21 au 23 novembre 1969, une Conférence sur la guerre biologique et chimique, à laquelle le CICR s'est fait représenter par un observateur, M. Jean Mirimanoff, avocat, membre de son Service juridique. On se souviendra à ce propos que, dans une résolution relative aux armes de destruction massive (n° XIV), la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge demandait au CICR de porter une grande attention à cette question.

Les exposés qui ont été présentés à Londres, notamment par d'éminents savants de plusieurs pays, se sont attachés surtout à analyser le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les armes biologiques et chimiques et les effets de leur utilisation éventuelle¹, ainsi qu'à examiner la position des Gouvernements en la matière.

¹ A/7575 du 1.7.1969, question du désarmement général et complet: Rapport du Secrétaire général sur les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leur utilisation éventuelle.

En fin de session, plusieurs résolutions ont été adoptées, dont l'une invitait les Gouvernements à se rallier aux trois propositions formulées par U Thant dans l'avant-propos de son rapport. Il faut rappeler que le Secrétaire général y avait prié les membres des Nations Unies de prendre les mesures suivantes :

1. réitérer l'appel adressé à tous les Etats pour qu'ils adhèrent au Protocole de Genève de 1925;
2. affirmer clairement que la prohibition énoncée dans le Protocole de Genève s'applique à l'emploi à la guerre de tous les agents chimiques, bactériologiques et biologiques (y compris les gaz lacrymogènes et autres irritants), existant actuellement ou susceptibles d'être mis au point dans l'avenir;
3. inviter tous les pays à parvenir à un accord pour mettre fin à la mise au point, à la fabrication et au stockage de tous les agents chimiques et bactériologiques (biologiques) à des fins militaires et à éliminer effectivement lesdits agents de leurs stocks d'armes.

Il a été décidé en outre de mettre sur pied un comité chargé de promouvoir la lutte contre les armes biologiques et chimiques.

20° ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE PROXÉNÉTISME

La *Revue internationale* a évoqué, dans sa livraison de novembre 1968, la figure humanitaire de Joséphine Butler qui lutta si courageusement pour la sauvegarde de l'être humain et de sa dignité. Nous rappelions, simultanément, le vote par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 2 décembre 1949, d'une importante Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

A l'occasion du vingtième anniversaire de cette Convention, deux institutions internationales ont adressé un appel¹ dont voici la conclusion :

«... L'impulsion conventionnelle donnée par les congrès de la FAI de 1877 et de 1889 à laquelle le Bureau international pour la répression

¹ Voir *Revue abolitionniste*, Genève, octobre-décembre 1969.